Taxe d'accise—Loi

dans l'entreprise privée, actuellement, nous utilisons des termes à l'effet que les gens doivent payer pour les services qu'ils reçoivent. Et je crois qu'on a essayé de refaire une redistribution. On remarquera que dans le projet de loi, actuellement, il y a autant d'allégements fiscaux qu'il y a de taxation. Et je crois que c'est une redistribution qui s'imposait par les conditions latentes qui nous avaient été laissées par le gouvernement précédent.

On a parlé de la confiance. Je crois que ce projet de loi va ramener la confiance, et j'attirerais l'attention particulièrement sur l'esprit d'équité qui s'en dégage.

a (1450)

Dans un endroit, le gouvernement a décidé de payer des intérêts sur ses propres retards d'acquittement. Anciennement, le gouvernement arrogant qui était en place, parce que pour lui avoir fait face, ne se privait pas de nous faire attendre pour des ristournes qui nous étaient dues. Actuellement, je crois que dans l'entreprise privée, quand on retarde quelqu'un, on doit payer pour, et c'est ce que le gouvernement, dans son grand esprit d'équité, s'apprête à faire par certaines mesures de ce projet de loi.

On a parlé aussi beaucoup de chômage. Je crois que ce projet de loi va venir redonner une certaine confiance à nos concitoyens. Pour quelle raison? Quand une nouvelle administration prend une boîte, la première chose sur laquelle on peut juger cette nouvelle administration, c'est bien l'ordre ou comment les gens qui la prennent vont se relever les manches pour mettre de l'ordre dans cette boîte, et c'est ce que nous avons fait. Déjà nous avons une histoire qui n'est pas très vieille, qui est de seulement trois mois, mais ce projet de loi, je crois, vient confirmer que nous avons l'intention de prendre ce projet de loi en main et de le mener à bon port: remettre les citoyens du Québec au travail. Naturellement, je crois que ce n'est pas seulement notre parti, au pouvoir actuellement, notre gouvernement, mais je crois, en toute franchise, que c'est le souhait, évident même, de l'opposition.

Il est bien entendu qu'actuellement la confiance ne règne pas dans l'économie canadienne. Tout ce qui règne, c'est de l'espoir, l'espoir en cette confiance qui viendra et que nous mériterons. J'espère du plus profond de mon cœur que les mesures de ce projet de loi, ce qui en découle par la mise en ordre que nous nous apprêtons à faire dans cette mesure législative, j'espère qu'elle saura redonner aux Canadiens une confiance qui est indispensable dans la reprise du travail que l'on doit procurer à nos concitoyens.

On remarque dans ce projet de loi une phrase qui m'a particulièrement frappé, et je vais la traduire dans mes mots: L'adoption de ce projet de loi préparera le terrain en vue de l'examen de nouvelles initiatives visant à améliorer l'esprit d'équité qui doit régner dans la fiscalité indirecte tout en permettant aux milieux d'affaires d'œuvrer dans un climat de certitude, de stabilité et de confiance. Il s'agit là de notre leitmotiv absolu, et nous osons croire que tout ce qui va animer notre nouveau gouvernement dans l'adoption de tous ces projets de loi sera animé du même esprit d'équité que nous amenons ici, nous les «backbenchers» qui provenons du monde des affaires. Nous osons espérer que les prochains projets de loi seront aussi bien étudiés que celui-ci dans le but de mettre de l'ordre dans nos finances.

Naturellement, il va falloir revaloriser non seulement le «backbencher», mais dans un plus grand esprit il va falloir revaloriser l'esprit de travail. Anciennement, on admirait les gens pour leur esprit de travail, aujourd'hui on admire surtout les gens pour le résultat de leur esprit de travail qui se traduit trop souvent, hélas, par de l'argent.

Je crois que le très honorable premier ministre a fait un très bel avancé quand il a dit: Il va falloir remettre les gens au travail! Et nous devons les remettre au travail en toute confiance. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui travaillent mais qui n'ont aucune confiance en l'avenir. Il y en a même qui refusent de travailler soi-disant à cause de salaires trop petits, ils préfèrent demeurer à ne rien faire. Mais il va falloir revaloriser l'esprit de travail qui a toujours animé nos prédécesseurs et les pionniers du Canada.

Alors je crois que ce projet de loi ou l'esprit de présentation du projet de loi a été travaillé très bien à partir d'un collégialité autant de l'extérieur que de l'intérieur du gouvernement.

Je suis persuadé que les propos qui ont été tenus ce matin par ma ministre, c'est la première fois, je vous ferai remarquer, monsieur le Président, que je travaille pour une femme autre que la mienne, mais c'est absolument agréable, et je puis vous assurer que ma ministre s'est très bien défendue jusqu'à présent et n'a pas besoin de mon maigre appui, mais je puis vous assurer qu'elle jouit de mon appui entier autant dans la teneur de ce projet de loi que de la façon qu'il a été présenté. Moimême j'ai eu l'occasion d'assister à des consultations qui ont eu lieu à propos de cette présentation, et je puis vous assurer que le monde des affaires est tout à fait en accord autant sur notre procédure que sur les buts que nous visons du point de vue ultime.

Alors, monsieur le Président, je puis vous dire que moi, personnellement, autant comme «backbencher» dans un ministère que dans cette Chambre, nous faisons partie de l'élaboration de toutes les politiques de notre gouvernement sans aucune censure et en toute liberté, et actuellement je me sens certainement en plaine étude, mais je puis vous assurer que nous avons l'impression de participer aux choses de l'administration de notre pays et nous en sommes très fiers.

Le président suppléant (M. Charest): Questions! Commentaires! L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: J'aimerais poser une question à l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier).

Je veux poser une question concernant son discours sur le projet de loi C-12. Dans ce dernier, il y a beaucoup de changements à notre système d'impôt. Il y a une chose ici qui est très importante, c'est l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100. C'était une proposition de l'ancien gouvernement libéral, et je me souviens très bien au mois de juillet et au mois d'août quand le parti progressiste conservateur a fait une campagne électorale contre le parti libéral et contre cette augmentation de taxe. Ici, à la Chambre, c'était la même chose l'année dernière. Le parti progressiste conservateur a fait une campagne ici à la Chambre contre l'augmentation de la taxe de vente du parti libéral. Ma question est la suivante: Pourquoi le député maintenant, comme il est député conservateur, pourquoi a-t-il changé d'avis, pourquoi son parti a-t-il changé d'avis? Et pourquoi une proposition libérale dans ce projet de loi progressiste conservateur?